

APPEL A PROJETS 2021

Vaincre la mucoviscidose renouvelle son Appel à Projets annuel pour soutenir l'amélioration de la qualité et l'organisation de la prise en charge des personnes atteintes de mucoviscidose.

FOCUS sur les projets visant l'amélioration de la prise en charge globale des patient-es en complément des soins « courants »

L'association encourage les équipes cliniques à proposer des projets dans les domaines et activités peu financés et innovants ; pour exemples projets autour de l'environnement du patient-e et apport du conseiller médical en environnement intérieur, thématiques relatives à prise en charge nutritionnelle, télémédecine dans le parcours patient-e

- Projets exclus : projets relevant de la recherche clinique interventionnelle et de la recherche fondamentale (lien AP recherche).
- Porteur de projet : soignant-e ou médecin, il ou elle coordonne le projet avec la participation possible d'autres professionnels de santé.
- Durée du projet : le projet peut être développé sur 1 à 2 ans. Dans ce cas un rapport d'étape et une nouvelle demande de financement à 1 an conditionnent le renouvellement de la subvention pour la deuxième année.
- Financement : il couvre un ou plusieurs temps partiels (< 1 ETP) de soignant-es ou autres professionnels intervenant auprès des patient-es, du matériel, des déplacements (si nécessaires à l'avancée du projet) et éventuellement les frais liés à la publication des résultats.

Postes de professionnels de santé des CRCM, Centres de Transplantation, Centres de Référence Maladies Rares (CRMR) et Réseaux.

- Equipe pluridisciplinaire : postes d'infirmier-es de coordination, kinésithérapeutes, psychologues, diététicien-nes, secrétaires, assistant-es de service social et vacation médicales

Le comité d'experts, Comité Associatif du Suivi de la prise en charge de la Mucoviscidose (CASM) tient compte notamment de la qualité du dossier, du bénéfice attendu pour les patient-es, de l'adéquation de la demande par rapport à la file active des patient-es et au rapport d'activité du centre. Les difficultés structurelles ou conjoncturelles sont bien entendu prises en compte dans l'analyse du dossier. Le CASM sera particulièrement attentif aux demandes de renouvellement de ces postes lorsqu'ils sont déjà financés depuis plusieurs années par l'association. Le financement pérenne de postes hospitaliers de soignant-es ne relève en effet pas de Vaincre.

Pour ces postes, les financements peuvent être accordés pour une durée maximale de 1 à 3 ans (1 an renouvelable 2 fois). Les postes ne seront plus financés au-delà de 3 ans.

- Postes peu ou pas pris en charge par l'hôpital : ostéopathes, art-thérapeutes, sophrologues, enseignant-e en APA....

Il est important pour l'association, dans la mesure de ses possibilités, de poursuivre le soutien de ces postes qui participe à améliorer la qualité de vie des patient-es

Prix de thèse médicale ou de mémoire (1000 €) offerts à de jeunes professionnels

- Etre âgés de moins de 35 ans (médecins ou soignant-es)
- Le sujet de thèse doit se rapporter directement à la mucoviscidose.

Bourse d'études et de formation pour un professionnel

Possibilité pour un médecin ou un-e soignant-e d'approfondir sa formation clinique et/ou d'acquérir une technique dans le domaine de la mucoviscidose, en France ou à l'étranger (hors recherche

fondamentale et recherche clinique) en dehors de sa faculté ou établissement d'origine pour une période de 3 mois à 1 an.

Objectifs prioritaires 2021

- **Prise en charge des comorbidités au sein des CRCM dans le parcours patient-e**
- **Projets autour de la transplantation : suivi partagé (CRCM/CT) des patient-es en pré post greffe par exemple**
- **Organisation des soins de kinésithérapie à l'hôpital et en réseau ville-hôpital**
- **Projets en lien avec la téléconsultation, le télésoin et la télésurveillance dans le parcours des patient-es**

Les objectifs sont définis en tenant compte des données recueillies auprès du Conseil d'Administration, du CASM et du Conseil Médical.

Modalités de remplissage des formulaires

Les champs dont l'intitulé comporte un « * » doivent obligatoirement être complétés.

Le « [+] » permet de vérifier l'espace de saisie restant dans l'encadré.

« Nombre de caractères » indique le nombre de caractères saisis.

Attention : les dossiers incomplets ne seront pas acceptés par le département médical.

Cas particulier d'un professionnel financé par une association ou une société :

- **Mettre l'hôpital comme Etablissement de tutelle (dans le menu déroulant) à la page Organisme(s) gestionnaire(s). Voici un exemple ci-dessous pour la région Rhône-Alpes**

Établissement de tutelle

Veillez sélectionner votre établissement de tutelle dans les listes ci-dessous ou bien sélectionnez 'Autre'.
Veillez vérifier et le cas échéant mettre à jour les informations concernant les contacts si celles-ci ne sont pas ou plus valides.

Région : Rhône-Alpes ▼
Établissement : AUTRE ▼

- **Cocher la case Oui à la page Organisme(s) gestionnaire(s) pour Personnels gérés par un autre organisme de tutelle afin d'indiquer toutes les coordonnées de l'association ou de la société**

Personnels gérés par un autre organisme que l'organisme de tutelle

Cette demande comprend-elle des personnels qui devront être gérés par un autre organisme que l'organisme de tutelle ?* Oui Non
(signature d'une convention spécifique)

Vous devez enregistrer vos données pour poursuivre la saisie de votre dossier en cliquant sur "enregistrer et page suivante"

IMPRIMER

<< PAGE PRÉCÉDENTE

ENREGISTRER ET PAGE SUIVANTE >>

PAGE SUIVANTE >>

- Indiquer à la page Détail de la demande de subvention que le professionnel est financé par l'association ou la société. Voici un exemple ci-dessous pour l'association Etoile des Neiges

Personnel à financer en 2018 via UN AUTRE organisme

Organisme gestionnaire : Association Etoiles des Neiges - SEVRIER

Prio-rité	Nom	Poste	%ETP muco	Durée demandée (en mois)	Montant %ETP annuel
1	A RECRUTER	EAPA	40.00 %	24	13 820 €
Total :					13 820 €

Une fois validé, le dossier ne peut plus être modifié. Vous pourrez le consulter et l'imprimer en vous reconnectant à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe via le lien suivant :

<http://apmed.vaincrelamuco.org>

Expertise des dossiers

Chaque dossier est expertisé par le Comité Associatif du Suivi de la prise en charge de la Mucoviscidose (CASM) - composé de professionnels et représentant-es de patient-e en tenant compte des objectifs prioritaires ainsi que des attentes des patient-es et de leurs proches en termes d'organisation, de qualité et de continuité des soins. Nous invitons le porteur-e de projets à échanger en amont avec le délégué territorial de l'association et/ou le parent-e -patient-e référent (et/ou le représentant-e du collectif) qui transmettra son avis par courrier au département médical.

Dossiers de candidature

Date d'ouverture : **23 juin 2020**

Création de votre dossier sur apmed.vaincrelamuco.org

Date limite de soumission des dossiers : **13 septembre 2020**

Date limite de réception d'un exemplaire papier signé des dossiers : **25 Septembre 2020**

Mémo

Le dossier est à transmettre à votre administration pour faciliter les démarches contractuelles ultérieures

Pour les équipes ayant bénéficié d'un financement l'année précédente :

- * Un dossier sera considéré comme non recevable si le rapport d'activité n'est pas indiqué
- * Les justificatifs financiers de l'utilisation des subventions de l'année n-1 devront être transmis

Le département médical de l'association est à votre disposition en cas de difficulté lors de l'élaboration de votre demande : medical@vaincrelamuco.org / Margot NONTE : 01 40 78 91 57